



Isabelle Dessureault
Directrice générale, Communications
Téléphone : (514) 380-7501
Portable : (514) 295-0304

Le pouvoir infini du câble

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Cadre de réglementation régissant les services de communication vocale sur protocole Internet

VIDÉOTRON EST SATISFAITE DE LA DÉCISION DU CRTC ET ENTEND DÉPLOYER SON PLAN D'INVESTISSEMENT

Montréal, le 12 mai 2005 – Vidéotron accueille positivement la décision rendue aujourd'hui par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes visant à traiter, dans le cadre réglementaire, la téléphonie locale sur protocole Internet comme toute téléphonie locale, sans égard à la technologie utilisée.

Avec cette décision, le Conseil favorise une concurrence saine et durable en tenant compte du fait que des restrictions doivent être imposées à l'entreprise titulaire dominante jusqu'à ce que l'on considère que la concurrence est effectivement instaurée. Les autorités réglementaires encouragent aujourd'hui la disponibilité de nouveaux services de téléphonie locale sûrs, abordables et de qualité pour que les consommateurs puissent retirer tous les bénéfices d'un marché concurrentiel.

Vidéotron salue la rigueur du CRTC à respecter la nature fondamentale de son mandat, soit de créer des conditions réglementaires qui favorisent l'essor de la concurrence malgré le lobby omniprésent des compagnies traditionnelles de téléphone.

Rappelons que malgré l'ouverture à la concurrence mise en place par le CRTC dans le secteur de la téléphonie locale résidentielle en 1997, la part de marché des concurrents de Bell ne s'élève qu'à un peu plus de 2 %. Malgré les huit ans passés, le CRTC doit toujours réglementer les entreprises de services locaux titulaires, car elles dominent encore le marché. « Bell a tenté de spéculer sur l'incidence financière de l'arrivée dans ce marché de nouveaux joueurs qui utilisent la technologie IP. Le CRTC atteste aujourd'hui qu'il entend plutôt s'appuyer sur des données concrètes de marché pour baser ses décisions » de commenter Robert Dépatie, président et chef de la direction de Vidéotron ltée.

La décision rendue aujourd'hui permet aux entreprises qui tentent d'instaurer la concurrence dans le secteur de la téléphonie locale résidentielle de se tourner vers l'avenir. Ainsi, Vidéotron poursuivra son programme d'investissements nécessaires au plein déploiement de son service à travers son territoire et au développement de nouveaux produits distincts et évolutifs tels que la vidéo-phonie et la messagerie unifiée.

Vidéotron compte participer activement à la consultation publique organisée en septembre prochain par le CRTC afin de déterminer les critères qu'il utilisera

ultérieurement pour s'abstenir de réglementer les entreprises de services locaux titulaires, si les conditions du marché le justifient. D'ici là, Vidéotron estime que le CRTC a su trouver le juste équilibre en confirmant un cadre réglementaire judicieux favorisant l'émergence d'une véritable concurrence qui bénéficie aux Canadiens.

Vidéotron a été le premier câblodistributeur majeur au Canada à offrir un service de téléphonie locale résidentielle en janvier dernier. Après un trimestre, le nombre de ses clients à ce service s'élevait à 15 000. La popularité de cette nouvelle alternative fiable et abordable au service téléphonique traditionnel se poursuit toujours et à la fin du mois d'avril dernier, c'est plus de 23 000 Québécois qui avaient adhéré au nouveau service de téléphonie par câble de Vidéotron. « Nous sommes extrêmement satisfaits de l'engouement manifesté jusqu'à présent pour notre nouveau service et c'est avec enthousiasme que nous l'offrons maintenant sur la Rive-Sud de Montréal et à Laval. L'intérêt pour la téléphonie par câble surpasse nos attentes, nous recevons beaucoup de commentaires positifs de nos clients sur la qualité de notre produit. Le message du marché est clair : une part significative des consommateurs attendait avec impatience une alternative sûre au service téléphonique traditionnel », a conclu monsieur Dépatie.

Vidéotron Itée (www.videotron.com), filiale à part entière de Quebecor Média inc., est une société intégrée de communications œuvrant dans les domaines de la télédistribution, du développement multimédia interactif, des services d'accès Internet et de la téléphonie résidentielle. Vidéotron est un chef de file en nouvelles technologies, grâce notamment à son système de télévision interactive *illico* et à son réseau à bande large lui permettant d'offrir, entre autres services, l'accès Internet haute vitesse par modem câble et la télévision en modes analogique et numérique. Au Québec, Vidéotron compte 1 455 000 abonnés à son service de télédistribution, dont plus de 355 000 abonnés à *illico*. Vidéotron est également le leader de l'accès Internet haute vitesse au Québec avec 552 000 abonnés à ses services par modem câble et téléphonique. L'entreprise assure en outre le service de téléphonie résidentiel à plus de 23 000 clients de la Rive-Sud de Montréal et de Laval.